

# **DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS**

# **Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **Produit**

NN Strategy non-fiscal, produit de NN Insurance Belgium SA (partie du Groupe NN). Pour de plus amples informations voir notre site web www.nn.be ou téléphoner au 02 407 70 00. L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) est l'autorité compétente chargée du contrôle. Date de révision : 30 juin 2023.

## En quoi consiste ce produit?

#### Туре

NN Strategy non-fiscal est une assurance-vie de branche 23 dont le rendement est lié à plusieurs fonds d'investissement et dont les primes peuvent être investies dans le fonds d'assurance NN GS Patrimonial aggressive fund.

#### Durée

Si il n' y a pas de date d'échéance, le contrat prend fin au décès de l'assuré ou en cas de retrait total de la réserve à l'initiative du preneur d'assurance. NN Insurance Belgium SA ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

#### **Objectifs**

NN GS Patrimonial aggressive fund investit intégralement dans le Goldman Sachs Patrimonial Aggressive - P Cap EUR. Ce fonds sous-jacent vise à un accroissement de l'actif à long terme. Il s'agit d'un fonds de fonds mixte avec un profil dynamique (75% actions + 25% obligations et cash) investissant dans des fonds actions et obligations mondiales de NNIP. Le fonds investit dans le monde entier dans des actions, des obligations, de l'immobilier, des liquidités,... Il le fait selon un processus de gestion qui prend en compte à la fois les paramètres macroéconomiques et financiers, mais aussi le sentiment des investisseurs. Le produit NN Strategy non-fiscal n'offre pas de garantie du capital ni de garantie de rendement. Le rendement dépend de la performance des fonds sous-jacents comme mentionné dans les scénarios de performances dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" de ce document d'informations clés.

#### Investisseurs de détail visés

L'âge minimum du preneur d'assurance à la souscription est de 18 ans, l'âge maximum est de 85 ans. Le domicile habituel du preneur d'assurance doit se situer en Belgique. NN Insurance Belgium SA ne fournit pas en principe de services d'investissement pour les « US Persons ». De plus, NN Strategy non-fiscal n'est pas enregistré sous la Securities Act. L'investisseur de détail visé doit avoir une connaissance et une expérience de l'assurance-vie de la branche 23 et être en mesure de supporter une perte d'investissement (capital). NN Strategy non fiscal est destiné aux clients qui recherchent un investissement à long terme.

### **Avantages**

NN Strategy non-fiscal prévoit une prestation en cas de décès de l'assuré. Cette prestation correspond au montant de la réserve au moment de la liquidation de la réserve après réception de l'extrait de l'acte de décès. Par conséquent, le montant de la couverture d'assurance inclus dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" ne reflète que le remboursement de la réserve.

# Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

# Indicateur de risque





les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit complété par un indice de référence approprié si l'historique n'est pas suffisant au cours des 15 dernières années.

Période de détention recomm  Exemple d'investissement:  Scénarios en cas de survie  Minimum : Il n'existe aucun re	andée: 10 ans  10.000 EUR  ndement minimal garanti. Vous pourrie:	Si vous rachetez  après 1 an	Si vous rachetez  après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans (période de détention Recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	3025 EUR	3152 EUR	1728 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,7 %	-20,6 %	-16,1 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	8966 EUR	9460 EUR	9234 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,3 %	-1,1%	-0,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	10040 EUR	12765 EUR	19426 EUR
	Rendement annuel moyen	0,4 %	5%	6,9 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	11546 EUR	14090 EUR	21760 EUR
	Rendement annuel moyen	15,5 %	7,1 %	8,1 %
Scénario en cas de décès				
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts.	10040 EUR	12765 EUR	19426 EUR

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement du produit a complété par un indice de référence approprié si l'historique n'est pas suffisant entre juin 2018 et juin 2023.

### Que se passe-t-il si NN Insurance Belgium SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires. Par ailleurs, en cas de défaut de paiement ou faillite de NN Insurance Belgium SA la récupération de l'entièreté du montant de la réserve du contrat sera incertaine. NN Strategy non-fiscal branche 23 ne bénéficie pas de la protection du "Fonds de garantie pour les produits financiers".

# Que va me coûter cet investissement?

La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais. Dans ce cas, cette personne vous renseignera sur ces coûts et sur leurs conséquences sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

#### Nous avons supposé:

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

Coûts au fil du temps :			
	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans
Coûts totaux	715 EUR	1927 EUR	6180 EUR
Incidence des coûts annuels	6,8 %	2,8 %	2,7 %

L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement



moyen par an soit de 9,6% avant déduction des coûts et de 6,9 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :		L'incidence des coûts annuels si vous	
•		rachetez après 10 ans.	
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		· -	
Coûts d'entrée	<ul> <li>- Maximum 0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans la prime que vous payez.</li> <li>- Cela ne comprend pas des coûts de distribution</li> </ul>	0,05%	
Coûts de sortie	<ul> <li>Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.</li> </ul>	S.O.	
Coûts récurrents prélevés chaque	e année		
Frais de gestion et	- 2,68% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,68%	
autres frais administratifs et			
d'exploitation			
Coûts de Transaction	<ul> <li>- 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</li> </ul>	0,02%	

# Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée est de minimum 10 ans. Un horizon d'investissement plus long offre la possibilité d'attendre des conditions de marché favorables pour obtenir un rendement positif. Vous pouvez demander à tout moment le rachat partiel ou total de votre contrat. Les rachats partiels libres doivent s'élever à 500 € minimum et, la valeur du contrat après rachat doit au minimum être égale à 1.240 €, avec 250 € par fonds minimum. Les rachats partiels périodiques (annuels, semestriels, ...), doivent s'élever à 2.400 € minimum par an et, à 15% maximum de la valeur du contrat calculée sur base, soit de la prime versée pour les rachats partiels périodiques demandés à la souscription, soit de la réserve du contrat pour ceux demandés en cours de contrat. Le rachat donne lieu à des frais de rachat ainsi qu'à l'application, le cas échéant, d'une indemnité financière. Le rachat total met fin au contrat. Indemnité en cas de rachat partiel et total : nous pouvons prélever une indemnité sur la réserve à verser. Cette indemnité n'est pas due en cas d'annulation pendant le délai légal de renonciation de 30 jours. La perception de l'indemnité de rachat commence après ce délai de réflexion et s'élève à 4,80% à ce moment-là. Après cela, elle diminue de 0,10% chaque mois pendant les 48 mois suivants. À tout moment, vous pouvez demander <u>un switch</u> dans votre contrat, c'est-à-dire les parts sont converties d'un fonds à un autre fonds disponible. Dans le cadre d'un switch libre, le premier switch par année civile est gratuit. Ensuite, des frais de switch peuvent s'appliquer. Des frais peuvent également s'appliquer dans le cadre d'un switch automatique (disponible à partir d'une valeur de contrat de 10.000 €), sauf en cas de drip feed, pour lesquels le switch est gratuit. Après chaque switch, la valeur de chaque fonds doit être d'au moins 250 €. En cas de rachat partiel/total ou de switch, la performance du produit peut changer en fonction de la période de détention du produit, et il peut y avoir un impact sur le profil de risque du produit. Les frais applicables en cas de rachat partiel/total ou de switch ne sont pas repris dans les tableaux de coûts. Délai de réflexion (annulation): le preneur d'assurance a le droit de résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur. Nous vous rembourserons le montant de la réserve, majoré des frais d'entrée et taxe payés. Il n'y a pas de frais de rachats d'application.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation peut être adressée au Quality Care Center, Avenue Fonsny, 38, 1060 Bruxelles, Email: plaintes@nn.be, Fax +32 2 650 79 83, Website: www.nn.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs, 35, 1000 Bruxelles, Email: info@ombudsman.insurance.be, Fax +32 2 547 59 75, Website: www.ombudsman-insurance.be.. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

# Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur la prime, les frais, le rachat, les switch, la fiscalité du produit et la politique de gestion des conflits d'intérêts, veuillez consulter NN Strategy non fiscal Document d'informations précontractuelles complémentaires - Généralités, la Fiche d'information complémentaire au produit NN Strategy non-fiscal et NN Strategy Règlement de gestion, lesquels sont disponibles sur http://www.nn.be Pour plus d'informations sur les performances passées sur 4 ans et la publication les calculs des scénarios de performance passés, consultez www.nn.be/nl/legale-documenten sur notre site web.